

Déclaration liminaire CSA de Réseau de la DSNJ

Paris, le 02 juillet 2025

Monsieur le Directeur,

Mesdames, Messieurs,

Le CSA de réseau reste l'instance de concertation principale pour l'organisation et les conditions de travail des personnels de la chaîne du service national. **CFTC Défense et Défense CGC** ne comptent pas déroger à ses objectifs principaux de veiller au respect des acquis et d'œuvrer à l'amélioration constante du cadre professionnel de tous nos agents. Mais force est de constater que la généralisation accélérée en métropole de la JDC NG impacte de nombreux personnels qui nous transmettent quotidiennement leurs inquiétudes.

CFTC Défense et Défense CGC faisaient partie des rares syndicats à avoir répondu favorablement à votre invitation, en se déplaçant à Varcès, pour assister à une des premières JDC NG. Depuis, certains de nos délégués ont également pris part activement à ces expérimentations comme encadrants.

Une nouvelle version certes plus ludique et attractive pour les jeunes mais pour laquelle nous avons rapidement alerté la hiérarchie sur les problématiques liées à la logistique. Malgré nos avertissements, le déploiement de la JDC NG ne fait que confirmer nos craintes, et celles des personnels, consécutives à une modification substantielle, voire une détérioration, de nos conditions de travail en JDC.

- Une multiplication des ports de charges et des actes de manutentions, en grande partie liée à la consigne de ne pas stocker le matériel sur site.
- Nos agents sont majoritairement des personnels administratifs, avec la JDC NG, leurs nouvelles tâches et responsabilités vont les éloigner encore un peu plus de leur cœur de métier.
- Un emploi du temps contraint entraînant un accroissement du stress et de la fatigue.
- L'absence d'une pause de vingt minutes lorsque le temps de travail atteint six heures de suite comme prévu dans le code du travail et repris dans l'accord cadre.
- Un repas inadapté et obligatoire, sous forme de rations de combats, en extérieur et parfois à même le sol, soit des conditions totalement inacceptables pour nos personnels ! Et que dire de la solution proposée par certains CSNJ de mettre à disposition des agents des chaises de plage... Bel affichage auprès de nos administrés.
- Un nombre de découchés et de déplacements en augmentation, avec des véhicules imposants dont la conduite pose question pour certains agents (permis de conduite de jeunes agents parfois uniquement pour boîte automatique, le volume des véhicules utilitaires nécessite une conduite spécifique).
- Nos personnels de catégorie C, remerciés pour leurs bons et loyaux services, en se retrouvant exclus de la fonction de chef de session JDC, puis, sous réserve, éventuellement réintégré dans cette fonction.
- Nos agents formés à tous les ateliers pour pallier les absences des animateurs... Et sans avoir aucune certitude de bénéficier de l'indemnité de JDC.

- Les zones de compétences des CSNJ revues et de facto un redécoupage géographique impliquant des transformations/restructurations.

CFTC Défense et Défense CGC ont noté d'autres dysfonctionnements à aborder lors de ce CSA de réseau.

Pour **CFTC Défense et Défense CGC**, il est important que la médecine du travail soit consultée et que ses préconisations soient portées à la connaissance de tous les personnels. Nous demandons que les obligations de l'employeur en matière de sécurité et de santé au travail soient au centre des préoccupations.

Nous serons particulièrement vigilant sur la refonte des nouvelles fiches de poste, voire l'absence de fiches de poste lors des transformations. Une vigilance renforcée sur la partie animation en JDC, puisque celle-ci n'a pas vocation à figurer sur les futures fiches de poste.

CFTC Défense et Défense CGC rappellent qu'elles attendent toujours l'aboutissement de leur demande de reconnaissance financière pour les animations assurées par nos personnels lors des JDM en SNU. Une reconnaissance financière reconnue, juste, et promise de longue date mais illico « classée sans suite » à l'arrêt annoncé de notre participation au SNU.

CFTC Défense et Défense CGC prennent acte de la proposition d'une indemnisation JDC généralisée à hauteur de 89 euros. Une nouvelle arlésienne ?

Pour rappel des personnels de catégorie C en distorsion d'emploi sur des postes de catégorie B attendent un hypothétique avancement depuis des années... et qu'ils risquent de ne pas connaître pour cause de départ à la retraite, ou suites aux futures transformations impactant les CSNJ.

Depuis des années les personnels ont toujours répondu présents, se sont adaptés, ont fait preuve d'une conscience professionnelle sans faille. Dans l'ascension, vous tracez la route vers le sommet mais vous avez également la responsabilité d'assurer la sécurité de l'ensemble de la cordée.

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions pour votre attention